Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601030-20260211-DELIB2026040104-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LANTILLAC

Département du MORBIHAN

Arrondissement de PONTIVY

Commune de LANTILLAC

Séance du 11 février 2026

Date de la convocation : 05.02.2026

Date d'affichage : 05.02.2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal	9
En exercice :	9
Votants :	7

Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2026, le 11 février à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Michel BERTHO, Maire.

Présents : BERTHO Michel, JICQUEL Rachel, BESNARD Sébastien, GILBERT Gwénaël, BLANCHARD Vanessa, LE PALUD Philippe, PRIGENT Amélie

Excusé : PESIGOT Pierre-Jean

Absent : CADORET Mickaël

A été nommée secrétaire : JICOUEL Rachel

DELIB 2026-04-01-04 **RPI Buléon-Lantillac**
Participation financière à un voyage scolaire

Mme JICQUEL, Adjointe au Maire, fait part au conseil municipal d'une demande de subvention du RPI Buléon Lantillac pour un voyage pédagogique des élèves de CM1 et CM2 qui aura lieu du 18 au 22 mai 2026 dans le Périgord. Le coût par enfant est de 425 €. 2 élèves de Lantillac sont concernés.

Elle rappelle que jusqu'à présent le conseil municipal attribue une subvention uniquement pour les classes de neige à hauteur de 70 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants	7	Pour	7
Suffrages exprimés	7	Contre	0
Majorité absolue	4	Abstention	0

Compte tenu de ces éléments,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de verser une subvention de 70 € par enfant de Lantillac au titre des sorties scolaires.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

Mairie de LANTILLAC 56 (Morbihan)

Le Maire,
M. BERTHO

M. Bertho